

Yaoundé, le

- 8 JUIL 2019

BANQUE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

*Le Gouverneur*

A l'attention des Directeurs  
Généraux des établissements de  
crédit

**Lettre Circulaire n° 012 /GVR 2019**

*Relative à la couverture des soldes débiteurs des comptes nostri hors zone CEMAC*

**Monsieur/Madame le Directeur Général,**

Dans le cadre de la mise en place efficace du suivi des rétrocessions et des besoins courants, je vous autorise à soumettre à la Banque Centrale pour couverture, les soldes débiteurs à ce jour de vos comptes auprès de vos correspondants hors zone CEMAC occasionnés par des opérations monétiques, de compensation en faveur des sociétés de transferts de fonds à l'instar de Western Union, Money Gram et RIA ; ainsi que de l'exécution de lettre de crédit et des ordres de transferts de vos clients.

Pour ce faire, je vous invite à joindre à ces demandes, l'ensemble des justificatifs afférents à ces transactions, notamment ceux prévus par la Règlementation des changes et ses textes d'application pour chaque type de transaction ayant créé ces positions débitrices.

Vous voudrez bien également annexer à ces dossiers, les preuves d'exécution desdits ordres notamment les messages SWIFT de type :

- MT103 pour les transferts et 202 pour les crédits documentaires ;
- MT900 (avis de débit) ;
- MT940/MT950 (extraits de compte) laissant clairement apparaître les références de ces transactions.

Veillez agréer, **Monsieur/Madame le Directeur Général**, l'assurance de ma considération distinguée.



N°:SEQ.121/2019

ABBAS MAHAMAT TOLLI